

Département  
du Nord  
-----  
Arrondissement  
Dunkerque  
-----

**COMMUNE D'HONDSCHOOTE**  
ARRETE MUNICIPAL N°250619AR107CB

**Arrêté portant réglementation de la circulation et le stationnement –  
Rue des Récollets/Coppens/Trinitaires/Furnes/Osterbürken/Delaroière/Goury/avenue de  
Meerseman/Résidence Les Erables/ /allée de l'abreuvoir/chemin Saint  
Winoc/Warmoestrade - Hondschoote.**

-----  
Le Maire d'Hondschoote

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

Vu la demande d'arrêté de police de la circulation présentée par M. LEFEBVRE Olivier, CITEOS

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement Rue des  
Récollets/Coppens/Trinitaires/Furnes/Osterbürken/Delaroière/Goury/avenue de  
Meerseman/Résidence Les Erables/ /allée de l'abreuvoir/chemin Saint Winoc/Warmoestrade à  
Hondschoote afin de réaliser la rénovation de l'éclairage public

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et des  
riverains.

**ARRETE**

**Article 1°** - En raison des travaux sus visés, les mesures suivantes seront appliquées à  
Hondschoote entre les semaines 26 et 31 de l'année 2025 :

- empiètement de la chaussée
- circulation alternée par feux tricolores (au droit du chantier)
- stationnement interdit (au droit du chantier)

**Article 2°** - Les restrictions et interdictions énoncées à l'article 1 seront effectives dès la mise en  
place des panneaux réglementaires de signalisation par la société chargée des travaux.

**Article 3°** - Ampliation du présent arrêté sera faite à :

M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Hondschoote, pour information et exécution.

Les Services Municipaux, pour information et exécution.

Les Services de Secours et d'Incendie, pour information.

M. le Garde-champêtre de la Police Rurale, pour information et exécution.

M. LEFEBVRE Olivier, CITEOS, pour information et exécution.

M. VERMERSCH, Adjoint aux Travaux, pour information.

M. PERCAILLE, Conseiller délégué à la Sécurité, pour information.

HONDSCHOOTE, le 19 juin 2025

**Le Maire d'Hondschoote**

**H. SAISON**

